

## VALIDATION DES ETUDES, EXPERIENCES ET ACQUIS

Dossier pour les personnes titulaires d'un bac+2 et plus

**Période d'envoi du dossier : jusqu'au 28 février 2018 inclus (cachet de la poste faisant foi)**

Depuis octobre 2004, l'école nationale supérieure d'architecture de Grenoble insère pleinement son offre d'enseignement dans le système universitaire européen à travers l'adoption des trois principaux grades « L, M et D » (pour Licence, Master et Doctorat). Le cursus est organisé en 2 cycles : 3 ans pour obtenir le diplôme d'études en architecture et 2 ans pour obtenir le diplôme d'Etat d'architecte.

Les études, les expériences professionnelles ou les acquis personnels peuvent être validés en vue d'une admission directe dans le cursus des études d'architecture. Cette possibilité est régie par un décret du 2 janvier 1998 et l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux modalités d'inscription dans les écoles d'architecture. Peuvent donner lieu à validation :

- toute formation suivie par le candidat dans un établissement ou une structure de formation publique ou privée quelles qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de validation ;
- l'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée, ou d'un stage ;
- les connaissances ou les aptitudes acquises hors de tout système de formation.

La procédure de validation permet d'apprécier les connaissances, les méthodes et le savoir-faire d'un candidat en fonction du cycle d'études qu'il souhaite suivre au sein de l'école d'architecture. **C'est une commission spécifique** créée au sein de l'établissement qui se prononce sur la demande du candidat. Une réponse lui est ensuite notifiée, début avril 2018. Si la réponse est positive, le candidat recevra par mel une convocation pour un entretien le 28 avril 2018. Un courrier sera envoyé fin mai, positif ou négatif pour notifier la décision de l'ENSAG.

Pour les candidats déjà inscrits dans un cycle des études d'architecture et qui ont préalablement épuisé leurs droits à inscription, ils doivent attendre un délai de 3 ans avant de déposer ce dossier de reprise d'études.

**Renseignements complémentaires** sur toutes les questions d'admissions : [www.grenoble.archi.fr](http://www.grenoble.archi.fr)

Pour poser vos questions : [admission@grenoble.archi.fr](mailto:admission@grenoble.archi.fr)

Le dossier est à envoyer à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble ou à remettre au bureau 206 des pré-inscriptions au plus tard le 28 février 2018 inclus (cachet de la poste faisant foi)

**Tout dossier incomplet ou reçu après cette date ne pourra être examiné.**

**ATTENTION** : les documents constituant le dossier ne seront pas restitués au candidat, quel que soit l'avis de la commission.

Pour instruire votre demande, il vous faut constituer le dossier suivant :

**Pour tous :**

- Le **formulaire** de demande complété et signé.
- Une **lettre de motivation** : Indiquez ce qui, dans vos études antérieures, votre expérience professionnelle, ou vos acquis personnels, vous prépare, selon vous, à suivre les études envisagées. Précisez votre projet universitaire et professionnel et expliquez les raisons qui vous font demander cette équivalence (1 feuille recto-verso maximum).
- Un **curriculum vitae**.
- Un **dossier d'œuvres ou de travaux**, au format A4 **support papier uniquement** (aucune autre forme ne sera acceptée et étudiée) réalisés par vous en relation avec la formation ou l'exercice du projet d'architecture. A défaut d'un dossier de travaux en architecture (si vous n'en avez jamais réalisé) un **dossier personnel** qui met en évidence votre sensibilité et votre intérêt pour l'architecture.
- Les **photocopies de tous les diplômes** (avec une traduction si le diplôme est étranger) ; pour les candidats non titulaires du baccalauréat français : la photocopie du baccalauréat ou du titre admis en dispense.
- Un **paiement de 37 euros** pour frais de gestion à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ENSAG à régler par chèque.

NB : les candidats boursiers doivent s'acquitter d'un règlement de 18.50 euros et fournir la décision définitive de bourses sur critères sociaux de 2017/2018.

**Pour les candidats demandant une validation des études :**

Le programme détaillé des études en cours et passées, les volumes horaires et les relevés de notes des formations suivies (avec une traduction de tous les documents si la formation est suivie à l'étranger).

**Pour les candidats demandant une validation au titre de l'expérience professionnelle :**

Les pièces justificatives (attestations de travail, bulletins de salaires, contrats de travail, n° SIRET, organigramme de l'entreprise etc.) et un dossier argumenté présentant les missions exercées pendant l'expérience professionnelle et les réalisations effectuées par les candidats.

**Pour les candidats demandant une validation au titre des acquis personnels :**

Un dossier argumenté présentant la nature des acquis personnels, les réalisations effectuées, les responsabilités assumées et en quoi elles justifient les équivalences demandées par le candidat.

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION A L'ENSAG

### A remplir par le candidat :

Nom : ..... Epouse : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Age : ..... Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Soit titulaire d'un baccalauréat :  français  étranger

Série : ..... Date d'obtention : ..... Académie : .....

Soit titulaire d'un titre admis en dispense : lequel ? : .....

Date : ..... Lieu d'obtention : ..... Académie : .....

### Validation des études

#### **1er cas : candidat titulaire d'un diplôme invoqué à l'appui de la demande**

Diplôme ou titre : .....

Option(s) éventuelle(s) : .....

Obtenu le : .....

Délivré par : .....

Nombre d'années d'études effectuées pour l'obtention de ce diplôme : .....

#### **2ème cas : candidat en cours d'études dans un autre établissement**

Nom et adresse de l'établissement : .....

Études effectuées : .....

En vue de quel diplôme : .....

Option(s) éventuelle(s) : .....

En quelle année d'études êtes-vous pour cette année universitaire 2017/2018 : .....

Nombre d'années d'études vous restant à effectuer pour l'obtention de diplôme : .....

## Validation de l'expérience professionnelle

### **Vous exercez actuellement une activité professionnelle**

Brève description (4 lignes maxi) de la fonction exercée :

.....  
.....  
.....  
.....

Nom et adresse de l'entreprise : .....

.....

Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

Précisez votre statut: salarié, stagiaire, associé, gérant, profession libérale : .....

.....

Ancienneté dans cette entreprise : .....

Temps plein       Temps partiel ; précisez le pourcentage : .....

### **Vous êtes actuellement sans emploi**

Dernier emploi occupé : .....

Sous quel statut (profession libérale, salarié...) ? : .....

Êtes-vous inscrit (e) à Pôle Emploi :  Oui                       Non

Précisez depuis quelle date : .....

## Validation des acquis personnels

Peuvent donner lieu à validation les connaissances et les aptitudes acquises hors de tout système de formation.

Résumez ci-dessous les connaissances correspondant à votre projet et les conditions dans lesquelles elles ont été acquises :

- démarche autodidacte
- responsabilités familiales, syndicales, associatives, activités bénévoles, sportives, culturelles, productions et réalisations personnelles, expérience sociale
- enquêtes, brevets, connaissances linguistiques...

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Le : .....

Signature